



Compte rendu de la période d'information publique

du 13 décembre 2023 au 12 janvier 2024

Projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 dans la MRC d'Avignon par Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n'2 (MU2) S.E.C.

Initiateur du projet : Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 (MU2) S.E.C.



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

La période d'information publique concernant le *Projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 dans la MRC d'Avignon par Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 (MU2) S.E.C.* a pris fin le 12 janvier 2024. Conformément à la demande qui lui a été acheminée le 27 novembre 2023 et en vertu de l'article 10 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (Q-2, r. 23.1)*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé, par communiqué de presse, le début de la période d'information publique.

Le projet

Justification et description

Situé en Gaspésie, sur le territoire non organisé Rivière-Nouvelle administré par la MRC d'Avignon, le projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 est développé en partenariat à parts égales par Innergex énergie renouvelable inc. et les trois communautés Mi'gmaq au Québec – Gesgapegiag, Gespeg et Listuguj – représentées par la Mi'gmawei Mawiomi Business Corporation (MMBC).

Le parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 serait entièrement situé en milieu forestier et en terres publiques faisant partie du Gespe'gewa'gi. Il se situerait en périphérie du parc éolien Mesgi'g Ugju's'n en service depuis 2016. Il compterait un maximum de 24 éoliennes, pour une capacité optimisée de 102,24 MW. Les éoliennes seraient reliées entre elles par un réseau de chemins et un réseau électrique principalement souterrain. L'électricité produite serait acheminée jusqu'au poste de raccordement du parc éolien Mesgi'g Ugju's'n qui serait agrandi.

(Extrait du [site Web du BAPE](#))

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information publique proviennent de l'information colligée lors de la séance publique d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

- ▶ Le choix de l'entrepreneur général;
- ▶ Le choix du turbinier;
- ▶ Le réseau collecteur;
- ▶ L'impact du projet sur les chauves-souris.

Visionner la [séance publique d'information](#) pour prendre connaissance des échanges entre les citoyens et l'initiateur sur les sujets mentionnés ci-haut.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation sur le projet, les trois communautés micmaques (Listuguj, Gesgapegiag et Gespeg) étaient susceptibles d'être touchées par le projet. Des démarches ont été faites afin d'ouvrir un centre de consultation temporaire auprès de la communauté de Gesgapegiag, celle qui est la plus proche du projet. Cette option a été retenue et un centre a été ouvert au Mi'gmawei Mawiomi Business Corporation à Gesgapegiag.

Les activités d'information et de communication

La séance publique d'information

Date	Le mardi 19 décembre 2023
Lieu	Centre communautaire F. P. Adams 35, chemin Kempt, Ristigouche-Sud Est
BAPE : Animation	Karine Lavoie, conseillère en communication
BAPE : Accueil et modération sur les médias sociaux	Véronique Beaulieu, conseillère en communication Annie St-Gelais, coordonnatrice Shirley Bishop, conseillère sénior en communication
Initiateur du projet	Innergex et Mi'gmawei Mawiomi Business Corporation
Assistance en salle	11 personnes
Assistance en ligne	0 personne
Durée	50 minutes
Nombre de questions posées	4

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Le BAPE diffuse des communiqués de presse afin d'informer la population et les médias des activités d'information organisées dans le cadre de ses différents dossiers.

- Un [communiqué de presse](#) a été publié le 13 décembre 2023 afin d'annoncer le début de la période d'information publique, la date, le lieu et l'objectif de la séance publique d'information, ainsi que les centres de consultation ouverts dans le cadre de ce dossier. Un rappel de ce communiqué a été diffusé le matin du 19 décembre 2023, date de la séance publique d'information.

Le site Web

Le communiqué de presse annonçant la période d'information publique a été déposé sur le site Web du BAPE, ainsi que l'ensemble des documents du projet, tels que l'étude d'impact, son résumé et la lettre-mandat du ministre. Ces documents sont accessibles par un hyperlien menant vers le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (www.ree.environnement.gouv.qc.ca) à partir duquel toute la documentation est disponible en version électronique.

Les publications dans les médias sociaux

Le BAPE utilise les médias sociaux pour informer la population locale, régionale et nationale des différents dossiers qui lui sont confiés par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Durant cette période d'information publique, le BAPE a eu recours aux plateformes [Facebook](#), [X](#) et [LinkedIn](#) pour informer la population.

Facebook – 6108 abonnés – 3 publications et 1 diffusion

- Le BAPE a rejoint 918 personnes en moyenne par publication

X – 3623 abonnés – 1 publication

- L'organisme a rejoint 87 personnes avec son unique publication

LinkedIn – 1199 abonnés – 1 publication

- L'organisme a rejoint 58 personnes avec son unique publication

Relations publiques

Pour chacune des périodes d'information publiques comme celle du projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 dans la MRC d'Avignon, le BAPE met sur pied une liste d'envoi afin d'informer les acteurs du milieu touchés par le projet et les personnes pouvant être concernées ou intéressées par celui-ci.

Dans le cadre de cette période d'information, ce sont 382 personnes, groupes, organismes et municipalités qui ont été avisés par courriel des démarches du BAPE et par le relais des communiqués de presse notamment.

Relais d'information

Afin que l'information soit rendue disponible au plus grand nombre de personnes touchées ou concernées par le projet, le BAPE fait des démarches auprès des municipalités, des MRC ou des agglomérations dans le milieu visé afin qu'elles relaient, de façon volontaire, les détails concernant la période d'information publique et la séance publique d'information.

Dans le cadre du projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 dans la MRC d'Avignon, le BAPE a demandé à 11 municipalités touchées par le projet de transmettre, sur leurs différentes plateformes, les informations du BAPE. De celles-ci, la Ville de Carleton-sur-Mer, les municipalités de Ristigouche-Sud-Est et d'Escuminac, entre autres, ont relayé l'information sur les médias sociaux, sur leur site Web et dans leur infolettre.

Les centres de consultation

Tous les documents en format papier sur le projet ont été déposés dans le centre de documentation du BAPE à Québec ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre de consultation	Adresse
Centre communautaire F. P. Adams	35, chemin Kempt, Ristigouche-Sud-Est
Mi'gmawei Mawiomi Business Corporation	120-A, boulevard Perron, Gesgapegiag

La parution de l'avis public par l'initiateur

Conformément à l'article 11 du [Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#), l'initiateur du projet doit publier un avis public dans un hebdomadaire ou un quotidien distribué dans la région où le projet est susceptible d'être réalisé, et ce, avant le début de la période d'information publique.

Date	Hebdomadaire
14 décembre 2023	L'Étoile

Relations avec les médias

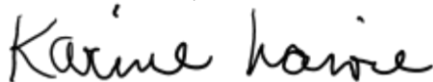
Les relations de presse

Des courriels ciblés ont été envoyés le lendemain de l'annonce de la période d'information publique aux médias ayant couvert le projet. Des journalistes de 8 médias régionaux (presse écrite, stations de radios et de télévision) *Le Soleil*, ont reçu ces envois ciblés.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information publique. À la suite de la diffusion du communiqué de presse annonçant cette période et la séance publique d'information du 19 décembre 2023, un [article](#) a été publié sur le site Web de Radio-Canada Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Cet article a abordé notamment le déroulement de la séance, un survol du projet, de ses répercussions et des mesures d'atténuation et des retombées économiques prévues.

Québec, le 16 janvier 2024



Karine Lavoie, conseillère en communication et chargée du dossier